## Département de l'Hérault – Commune de VALRAS-PLAGE

## Délibération du Conseil Municipal - PROJET

N° 23/0	Tarifs de l'école de voile
---------	----------------------------

L'an deux mille vingt-trois, le 28 novembre, le conseil municipal de la Ville de Valras-Plage, convoqué régulièrement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Daniel BALLESTER, Maire

## Présents:

Absents ayant donné pouvoir:

Absents:

Secrétaire de séance:

Date de la convocation: 22 novembre 2023

Le conseil municipal décide, (vote), d'actualiser les tarifs de l'école de voile pour 2024 comme suit:

SCOLAIRES	Optimist	Fun Boat
séance par enfant	12€	14 €

GROUPES	
Optimist/Dériveur	171 €
Planche à Voile	205 €
Fun Boat	221 €
Catamaran	251 €
Stand Up Paddle (séance 1H)	93 €

COURS COLLECTIFS - 5 séances	1 <sup>er</sup> stage *	2 <sup>ème</sup> stage	3 <sup>ème</sup> stage
multi -supports et planche à voile	179 €	161€	143 €
Catamaran	204 €	184€	163 €

COURS COLLECTIFS	stage 3 séances *	journée supp.
multi -supports et planche à voile	116€	39 €
Catamaran	128€	43 €

 $<sup>^{*}</sup>$  Ce tarif comprend le montant de la licence reversé à la ligue de voile Languedoc Roussillon

<u>Réductions</u>: parent accompagnant: - 10% stage Toussaint: -25% famille nombreuse: 1 stage plein tarif + 2 stages -10% stage Pâques: -25%

LOCATION	1 <sup>ère</sup> heure	heures suivantes
Planche à voile	23 €	18 €
Fun boat	39 €	31 €
Catamaran	51 €	41 €
Kayak	17 €	14€
Paddle	17 €	14€

COURS PARTICULIER	l <sup>ère</sup> heure	heures suivantes ou personne supplémentaire
PAV/ catamaran/habitable	56 €	42 €
Paddle	34 €	26€

STOCKAGE	
1 jour	8€
1 semaine	48 €
1 mois été	131 €
1 mois hors saison	56€

COUPONS	
l'unité	25 €

CLUB ENFANT		
Semestre	126€	
Année	223 €	

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, pour extrait certifié conforme,

> Le Maire, Daniel BALLESTER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication/notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Reçu en sous-préfecture le

N° identifiant unique:

Publié/notifié le